

La justice condamne Mandrake à changer de nom

MandrakeSoft a été condamné par la justice française à abandonner sa marque, transférer ses noms de domaines et verser 70.000 euros de dommages et intérêts.

En cause, une plainte pour détournement de marque déposée par les propriétaires américains de la marque « *Mandrake le magicien* » – King Feature Syndicate et Hearst Holding ? une célèbre bande dessinée du début du siècle dernier qui fait l'objet depuis de nombreuses années d'un projet cinéma. L'éditeur a fait appel, mais si la Cour d'Appel de Paris venait à confirmer l'arrêt du tribunal de grande instance, ce serait un coup dur pour la distribution qui a su séduire le grand public et le secteur éducatif.